

**RELEVÉ DE DECISIONS
DU 18/03/2019**

**COMITE TECHNIQUE VELO
PROJETS SUR LE TERRITOIRE DE
PLAINE COMMUNE**

Réf. :

Affaire suivie par : Cécile Gautronneau

Tél. : 01 43 93 78 30

cgautronneau@seinesaintdenis.fr

Étaient présents

- Cécile Gautronneau, chargée de projets vélo, Département de la Seine-Saint-Denis
- Vincent Malard, chef du bureau de l'aménagement durable, Département de la Seine-Saint-Denis
- Camille Gaumont, cheffe de projets vélo, Plaine Commune
- Nicolas Laurent, délégué auprès de la direction générale des services, ville de Saint-Denis
- Nicolas Derkenne, entreprise Thalès, coordinateur Vélotaf
- Brigitte Naja, conseillère municipale de Pierrefitte-sur-Seine et adhérente de l'AUT Plaine Commune
- Philippe Thievenaz, président de Mon Voisin des Docks, adhérent de l'Atelier solidaire de Saint-Ouen et de Educ-Ecolo
- Jacques Pigeon, Cyclolife
- Xavier Remongin, président, Atelier solidaire de Saint-Ouen
- Rosanna Del Prete, Atelier solidaire de Saint-Ouen, Educ-Ecolo
- Jean-Pierre Delaforge, entreprise Thalès
- Rivo Vasta, Paris en Selle
- Johann Helwig, Paris en Selle
- Maxime Gadreau, référent Plaine Commune, Paris en Selle
- Jean-Pierre Patrix, Vélo à Saint-Denis

Introduction du Département

Un Plan Vélo départemental sera proposé au vote en Conseil départemental du 18/04.

Il ambitionne 100 % cyclable sur les rues départementales à l'horizon 2024, sous forme de projets plutôt légers et centrés sur le vélo (pas de requalification de façade à façade).

Points généraux

- Stationnement des véhicules : compétence des maires, en lien avec Plaine Commune.
- Largeur des pistes cyclables sur chaussée : Paris en Selle préconise 2 m minimum pour permettre aux cyclistes de se doubler. Le Département et Plaine Commune rappellent que les emprises sont souvent insuffisantes mais que des pistes plus larges sont prévues dès que c'est possible, avec un minimum fixé à 1,60 m (pour le passage des balayuses). La ville de Saint-Denis alerte sur le risque de stationnement illicite sur les pistes trop larges là où la pression en stationnement véhicules est forte.
- Paris en Selle considère qu'une zone 30 ne constitue pas systématiquement un aménagement en faveur des cyclistes. Il y a certes les vitesses des véhicules à diminuer, mais selon l'association le niveau de trafic joue un rôle important dans la cyclabilité de l'axe. Une zone 30 correcte est celle qui allie diminution des vitesses et faible niveau de trafic.

- Paris en Selle propose des bordures larges et hautes de pistes cyclables sur chaussée du type de celles qui ont été mises en place par le CD94 à Arcueil sur la RD 161 avenue Laplace.
- Au niveau des petits carrefours, Paris en Selle préconise des trottoirs traversants qui donne une réelle priorité aux cyclistes et piétons de la voie principale. Le Département convient qu'il s'agit d'un bon aménagement, qui ne sera toutefois pas généralisé au vu de son coût.
- Paris en Selle préconise de mettre plus de logos vélo en traversée de carrefour (comme à Paris).
- Pour les aménagements cyclables au niveau du trottoir, Paris en Selle préconise les pistes cyclables à mi-hauteur entre trottoir et chaussée.

Programmes vélo (présentés pour avis) :

- RD 910 avenue du pont d'Epinay et avenue du 18 juin 1940 à l'Île-Saint-Denis et Epinay-sur-Seine (début des travaux en 2019) :
 - o Le CD93 veillera à la zone tampon le long du stationnement côté Epinay.
 - o Plaine Commune veillera à la mise à double-sens cyclable de la rue des Alliés pour assurer une liaison correcte vers la gare.
- Amélioration des carrefours le long du T5 à Saint-Denis et Pierrefitte-sur-Seine (travaux possible en 2019) :
 - o Paris en Selle souhaiterait un passage à 2x1 voies et l'insertion d'aménagements cyclables sur chaussée. Dans l'attente de cette décision politique ambitieuse (les niveaux de trafic restant élevés malgré une diminution depuis la mise en service du T5), l'association souhaite l'abandon du projet d'amélioration aux carrefours. Le CD93 interpelle les associations sur le maintien de l'opportunité de réaliser ou non ces petites améliorations.
 - o Vélo à Saint-Denis est en faveur de ces petites améliorations pour que les cyclistes les moins aguerris aient des itinéraires plus sécurisés.
 - o Ce sujet sera abordé lors de la réunion organisée par la ville de Saint-Denis le 16/04.
- RD 30 avenue Mermoz et RD 114 avenue Waldeck Rochet à La Courneuve :
 - o Plaine Commune préconise avant tout une amélioration qualitative de l'axe (végétalisation par exemple).
 - o Paris en Selle plaide en faveur du scénario pistes cyclables sur chaussée et propose, pour diminuer les coûts, de tester des séparateurs physiques autres que des bordures (modules en plastique type Zicla, potelets...).
 - o M. Derkenne demande à ce qu'on traite en priorité les continuités manquantes, tel que la RD 30 rue Francis de Pressensé.
- RD 14 avenue Michelet à Saint-Ouen :
 - o Le long des Puces, Paris en Selle plaide en défaveur de la piste bidirectionnelle. Sur la section des Puces, sera étudié le scénario d'une piste cyclable bidirectionnelle côté Est et d'une piste cyclable unidirectionnelle côté Ouest. Paris en Selle demande à ce que soit étudié l'agrandissement du trottoir Ouest en supprimant une file de stationnement.
 - o Plusieurs associations ainsi que la ville de Saint-Denis souhaiteraient que ce projet, qu'ils jugent prioritaire, soit réalisé rapidement, dès 2020.
- RD 901 à Stains (entre la limite avec Pierrefitte-sur-Seine et la RD 29 avenue de Stalingrad) :
 - o Pont des Montains : Paris en Selle souhaiterait que le CD93 étudie l'insertion d'aménagements cyclables dans le cadre du projet d'alternat. A minima, prévoir des panonceaux « cédez-le-passage cycliste aux feux ».
 - o Bandes cyclables : les protéger en testant les modules zicla.

- Paris en Selle s'interroge sur le fait que la zone 30 sur la section sud soit cyclable (cf points généraux).

Projets vélo 2019/2020 (présentés pour information) :

- RD 932 entre Pantin et Aubervilliers – section Courtilières (début des travaux en 2019) :
 - Le Département précise que les pistes cyclables mesureront a minima 1,60 m de large et seront élargies dès que l'emprise le permet (soit une largeur de piste de 1,90 m).
 - Paris en Selle souhaite que le Département étudie l'aménagement de carrefours dits « à la hollandaise ». Ce ne sera pas fait sur cette section mais ce sera étudié sur les prochaines sections.
- RD 111 avenue Gabriel Péri à Saint-Ouen (travaux en 2019) :
 - Le Département verra dans quelles mesures il est possible d'étudier les propositions suivantes de Paris en Selle :
 - ne pas prévoir l'avancée de trottoir au carrefour Glarner pour ne pas renvoyer obligatoirement les cyclistes dans le sas
 - répertorier plus finement les entrées charretières qui n'existent plus
 - prévoir un emplacement de livraison au sud
- RD 20 rue du Landy à Saint-Denis (début des travaux en 2019) :
 - La plupart des propositions de Paris en Selle pourront être étudiées, comme la suppression des voies dédiées aux mouvements tournant en carrefours, la réduction de la largeur des voies de circulation au carrefour Wilson...
 - La ville de Saint-Denis confirmera les possibles suppressions de places de stationnement véhicules, qui pourront permettre de créer des aménagements cyclables plus qualitatifs. Paris en Selle insiste sur le fait que la zone est bien pourvue en parkings privés.
 - Toutefois la ville de Saint-Denis ne souhaite pas que le projet soit retardé car il est demandé depuis de nombreuses années.
- RD 914 avenue de Lattre de Tassigny à Epinay-sur-Seine (travaux en 2020) :
 - Le projet n'a pas été reçu par la plupart des participants. Le CD93 renverra le projet.
- RD 901 au niveau de la porte d'Aubervilliers (travaux en 2019) :
 - Le CD 93 précisera la largeur des bandes.
 - Le CD93 marquera la continuité le long de l'accès Chanel.
- RD 901 avenue Victor Hugo à Aubervilliers :
 - Paris en Selle préconise d'aménager les pistes sur trottoirs à mi-hauteur entre trottoir et chaussée ; l'association demande également que les pistes soient plus larges.
- RD 901 boulevard Charles de Gaulle à Pierrefitte-sur-Seine (travaux en 2019) :
 - L'îlot au carrefour avec l'avenue Ledru-Rollin nécessiterait d'être repris pour assurer une continuité cyclable correcte ; toutefois ce n'est pas prévu dans les travaux 2019.

Autres projets :

- Projet des Six-Routes à La Courneuve, en lien avec l'arrivée de la gare du Grand Paris et les JO : les associations demandent à être informées
- RD 22 rue Dhalenne à Saint-Ouen : souhait des associations que la rue soit rapidement aménagée pour les cyclistes, suite à la fin des travaux ligne 14
- RD 410 avenue Victor Hugo à Saint-Ouen : les associations souhaitent être davantage associés.

- RD 931 (ex-RN 1) Wilson : Plaine Commune porte un projet de couloirs bus/vélos (de 3 m de large) à passant à une voie de circulation générale de chaque côté. Les travaux sont prévus pour le printemps 2019. Paris en Selle regrette que le projet ne soit pas plus volontariste en faveur du vélo sur cet axe structurant.
- RD 921 (ex-RN 214) avenue du Colonel Fabien à Saint-Denis : le Département porte un projet de couloirs bus/vélos en passant à 2x1 voies de circulation.
- Projet de prolongement du T8 : les associations souhaitent avoir des informations.

Le prochain cotech aura lieu à l'automne 2019.

Cécile Gautronneau
Chargée de projets vélo